EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 39

ADHÉSION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU CRDSU

Depuis le 21 février 2014, la Politique de la Ville est encadrée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY.
Elle précise que la Politique de la Ville doit assurer « la lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales », mais également, « favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine ».

D'une manière plus générale, et bien que cette compétence soit menée à l'échelle de l'intercommunalité, la Ville s'est emparée de la question des quartiers prioritaires et du développement social et urbain en participant activement au Pilotage de Contrat de Ville et du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

Pour cela, la Direction du DSU joue un rôle moteur dans la régénération des dynamiques partenariales et des logiques de coopération à l'échelle des territoires. Elle organise la coopération des acteurs, entre les services de la Ville, mais aussi avec les services de l'État, le Département et les acteurs locaux afin d'accompagner le développement du capital social des habitants, et de développer des solidarités et des relations sociales sur les territoires. Ces missions nécessitent la construction d'un projet social à l'échelle de chaque quartier prioritaire.

Afin d'accompagner les élus et les agents des collectivités locales dans la réflexion de la mise en œuvre de ces actions, le CRDSU (Centre de ressources et d'échanges pour le Développement Social et urbain) a été crée en 1993. Association régionale étendue désormais à l'échelle de la région AURA, elle accompagne les acteurs mobilisés sur les politiques publiques de réduction des inégalités sociales et territoriales dans les territoires urbains.

Le CRDSU mobilise ces acteurs à travers des actions qui visent l'échange d'expériences, l'approfondissement des pratiques et des connaissances. Il contribue ainsi à la production d'une culture commune.

Les missions du CRDSU sont organisées autour de quatre axes :

- Organiser les échanges d'expériences et travaux collectifs sur les savoirs et les savoir-faire et contribuer au développement des fonctionnements en réseau dans la région AURA
- Repérer et capitaliser des initiatives et expériences locales, dans différentes publications produites par le centre de ressources.
- Faciliter l'accès à l'information par une veille informative, la diffusion d'informations et l'accès direct aux sources et aux ressources documentaires.
- Accompagner certains territoires dans des expérimentations locales, des recherches-actions…

Profiter du réseau et de connaissances du CRDSU est un véritable atout pour la Ville. Ainsi, afin d'officialiser ce partenariat, la Ville de Clermont-Ferrand adhère à l'association pour un montant de cotisation calculé sur la base tarifaire de 0,02 € par habitant, profitant d'un tarif préférentiel suite à l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2017.

Le montant de la cotisation proposée s'élève donc à 2 827,30 € (d'après le dernier recensement INSEE 2014).

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2017.

En conséquence, il est proposé, en accord avec votre commission, au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville au CRDSU pour un montant financier de 2 827,30 €,
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette cotisation à l'association concernée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Simon POURRET